

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 16 (1908)

Heft: 7

Rubrik: Discours du représentant du Comité international au banquet du 31 mai, à Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cessaires pour la recherche des blessés ne lassent à la longue maîtres et élèves, tandis qu'il y aura toujours, pour l'entraînement des chiens policiers, de vrais

malfaiteurs à dépister. Malheureusement, ces deux fonctions inverses ne peuvent guère que s'exclure l'une l'autre ».

Discours du représentant du Comité international au banquet du 31 mai, à Genève

Nous avons signalé dans le compte rendu de l'assemblée des délégués du 31 mai, le toast porté par M. le Dr Ferrière, membre du comité international; nous sommes heureux de mettre in-extenso sous les yeux de nos lecteurs le discours prononcé par le représentant de ce comité lors du banquet de Genève*:

Mesdames, Messieurs,

J'ai le regret de devoir excuser auprès de vous l'absence de M. G. Ador, vice-président du Comité International de la Croix-Rouge, auquel vous avez demandé de représenter ce comité dans cette assemblée; il vous aurait dit avec son éloquence habituelle nos remerciements pour votre invitation et le plaisir que nous avons à constater la réussite de cette réunion. — N'ayant aucun talent oratoire, veuillez vous contenter, pour les quelques mots que j'ai à vous dire, d'un menu beaucoup moins savoureux.

C'est avec un vif intérêt que j'ai entendu, ce matin, M. le Dr Sahli nous parler de l'activité des sections de la Croix-Rouge suisse. Permettez-moi, comme membre du Comité International, d'envier cette activité, vue de l'extérieur. Jusqu'il y a peu d'années, la place qu'occupait la Croix-Rouge suisse au milieu

du concert des sociétés nationales était très modeste. Avec un personnel et un matériel très incomplets, elle n'était guère à la hauteur de sa tâche, et ses délégués aux conférences internationales avaient plus à apprendre qu'à montrer aux autres comités. — La situation a changé du tout au tout, je suis heureux de le constater, et cela surtout depuis que, il y a peu d'années, nos autorités fédérales ont accordé à la Société de la Croix-Rouge, leur appui moral et financier, et le médecin en chef de l'armée, lui ont fait une place bien définie à côté des services sanitaires officiels.

Vous avez couronné l'édifice, Mesdames et Messieurs, par l'accord intervenu entre notre société, celle des Samaritains, la Société sanitaire militaire et la Société d'utilité publique des femmes suisses, accord qui a réalisé la création du secrétariat central pour l'assistance volontaire. — Aujourd'hui, la Croix-Rouge suisse est organisée sur une base solide, et elle a pris sa place, et une place fort honorable, parmi les sociétés nationales.

Je ne saurais oublier, en faisant cette constatation, de rendre ici un hommage respectueux et reconnaissant à la mémoire de l'homme dévoué, dont nous déplorons tous l'absence au milieu de nous, à feu le conseiller national de Steiger qui, aidé de l'état-major d'hommes dévoués que je vois ici, a été l'âme de cette évolution heureuse.

* Nous remercions d'autant plus l'orateur d'avoir bien voulu nous soumettre son discours, que ce dernier contient une foule d'idées et d'indications qu'il appartient à la Croix-Rouge suisse d'étudier et d'appliquer. *Réd.*

Mais, Messieurs, si la Croix-Rouge est en progrès réjouissant, notre population, dans la Suisse romande, reste, il faut le reconnaître, trop indifférente à ses travaux.

Beaucoup de gens, chez nous, pensent que, pour une nation qui ne vise qu'à la défense de ses frontières, nos services sanitaires officiels sont admirablement organisés et très suffisants, et que des générations d'infirmiers et d'infirmières de la Croix-Rouge pourront se succéder sans avoir vu le feu. Il n'y a qu'un moyen de répondre victorieusement à cet argument spécieux, c'est de développer de plus en plus l'activité de la Croix-Rouge en temps de paix, d'en faire non seulement un auxiliaire des services sanitaires de l'armée, mais aussi un rouage effectif de l'assistance médicale civile. Plus nous développerons les œuvres d'assistance et de secours de la Croix-Rouge en temps de paix, plus aussi elle deviendra populaire.

Ne craignons donc pas de consacrer une forte partie de nos ressources, la plus forte partie même (car en cas de guerre, les secours financiers et matériels afflueraient de tous les coins de la patrie) au développement de nos hôpitaux de la Croix-Rouge, de nos colonnes sanitaires, de nos écoles d'infirmières, à l'acquisition de baraquements, de tentes, de moyens de transports utilisables en temps d'épidémies, de calamités publiques et en cas d'accidents. — Le jour où une guerre éclaterait, les blessés n'auraient qu'à entrer dans les installations toutes prêtes, et tant qu'elle n'éclatera pas, ce sera tant mieux pour les installations des secours civils.

Les Croix-Rouges allemandes et autrichiennes en particulier, ont donné l'exemple par leurs nombreuses institutions d'assistance publique, et la Croix-Rouge italienne par la campagne qu'elle pour-

suit, avec un succès remarquable, depuis plusieurs années, contre la malaria.

Nous n'avons pas de malaria, mais nous avons d'autres maladies contagieuses, qu'on ne sait parfois comment isoler, faute d'hôpitaux et de baraquements *ad hoc*, nous avons surtout la tuberculose qui, soit dit en passant et pour ne considérer ici que le point de vue militaire, — plus directement intéressant pour la Croix-Rouge — passe entre les mailles des visites sanitaires au recrutement quand il serait si facile de l'y surprendre et d'en compter les victimes.

Bref, le combat de tous les jours contre la maladie et les accidents suffit amplement pour tenir en haleine nos sociétés en temps de paix. Vos délégués l'ont compris en faisant tout récemment, par l'achat du Lindenhof, des sacrifices considérables pour l'assistance médicale civile et pour l'éducation des garde-malades.

Et en effet, l'épanouissement de la Croix-Rouge appelle bien plutôt des sacrifices pour les œuvres d'assistance en temps de paix que des économies pour les besoins de la guerre; ici comme ailleurs, le travail productif donne de meilleurs résultats que l'économie improductive.

Le Comité International a été heureux d'aider la Société suisse à réaliser l'œuvre de propagande dans le public par l'allocation qu'il lui a faite il y a deux ans, des revenus du Fonds Augusta. — Les projections qui nous ont été montrées hier soir, ont prouvé que ce moyen de vulgarisation est excellent pour faire connaître l'activité de la Croix-Rouge. — Je rappelle que le Fonds Augusta, dont, à l'avenir, l'intérêt sera accumulé pendant des périodes de trois ans, ce qui permettra d'élever l'intérêt à 10,000 francs environ, est destiné à subvenir à des dépenses exceptionnelles des comités, d'un intérêt général pour la

Croix-Rouge, sur demande de ceux-ci au Comité International. Tout spécialement intéressants aussi, pour les sections de la Croix-Rouge, sont les concours de l'impératrice Maria-Féodorowna qui ont lieu tous les cinq ans à l'occasion des conférences internationales de la Croix-Rouge et pour lesquelles une somme de 50,000 francs est distribuée chaque fois pour les meilleurs inventions destinées à secourir les blessés sur les champs de bataille.

Le premier concours a eu lieu l'année dernière à Londres. Comme vous le savez, le brancard pliant suisse de M. Weber y a obtenu une mention honorable. Je voudrais recommander chaudement aux sections de la Croix-Rouge suisse d'étudier pour de prochains concours, soit les articles de secours indiqués au programme élaboré à Londres, soit, par exemple, une ambulance de montagne, ou les moyens de transport en montagne. Nous sommes riches dans nos colonnes sanitaires suisses en expériences dans ce domaine et il serait à souhaiter que la Suisse fut représentée aux prochains concours, plus complètement qu'elle ne l'a été à Londres.

Encore une suggestion dans un autre domaine: n'appartiendrait-il pas à la Croix-Rouge de la Suisse de marquer le pas sur les autres Etats signataires de la Convention de Genève en amorçant une loi suisse sur la protection du nom et du signe de la Croix-Rouge, ainsi que

la nouvelle convention 1906 en fait l'obligation pour les signataires? Les termes de la Convention indiquent un délai de cinq ans pour la réalisation de cette décision; il n'en reste déjà plus que trois!

Un mot en terminant, sur le comité que je représente ici: nous avons entendu exprimer parfois l'étonnement ou le regret que le Comité International se tienne éloigné en apparence, des intérêts nationaux de notre Croix-Rouge suisse. Cette opinion résulte d'une appréciation incomplète des compétences de ce comité. En restant dans une stricte réserve en ce qui concerne le ménage intérieur des Sociétés de la Croix-Rouge, le Comité International estime être nettement dans son rôle qui est de servir de trait d'union, de centre de ralliement aux Croix-Rouges nationales. Il tient avant tout à respecter scrupuleusement la liberté d'action et à ne pas s'immiscer dans les questions d'ordre intérieur des sociétés nationales.

Ai-je besoin d'ajouter que cette réserve que s'impose le Comité international ne saurait modifier en rien l'intérêt très spécial que chacun de ses membres porte à notre Croix-Rouge, dont le développement leur tient tout spécialement à cœur.

Les membres du Comité International sont trop bons Genevois pour ne pas être bons Suisses, et, de leur part, je viens vous dire un chaleureux « vivat » à la Société de la Croix-Rouge suisse.

Hygiène scolaire

Un vestiaire hygiénique

Le concierge d'un des collèges de Neuchâtel, qui est aussi un samaritain zélé, et qui, de ce fait, est devenu quelque peu soucieux de l'hygiène des collégiens dont il s'occupe, a imaginé un vestiaire fermé simple et pratique.

De la forme d'une large armoire dont les portes sont des stores en bois, ce vestiaire est ventilé par le bas et le haut, comme on peut le voir dans la fig. 1.

Le meuble dont la profondeur ne dépasse pas 40 centimètres s'ouvre comme